

En Occitanie, l'« acharnement anti-éolien » de l'administration exaspère les énergéticiens



(Crédits : Reuters)

Cécile Chaigneau et Juliette Raynal

En Occitanie, et plus particulièrement dans l'Hérault, certains services de l'Etat feraient de l'excès de zèle transformant le développement de tous nouveaux projets éoliens en véritable parcours du combattant. Préoccupé par cette situation, le préfet entend bien faire appliquer une nouvelle doctrine.

Le vent semble avoir tourné en Occitanie. La région était connue pour être la plus ventée de l'Hexagone et le berceau de l'éolien en France, accueillant la toute première éolienne tricolore en 1991 dans la commune de Port-la-Nouvelle (Aude). Mais désormais, y développer de nouveaux champs éoliens s'apparente à un véritable parcours du combattant. Outre les classiques lourdeurs administratives et délais de raccordement de plus en plus longs, de nombreux développeurs racontent se heurter à des administrations adoptant une posture anti-énergies renouvelables. Et ce, alors que la France doit considérablement accélérer sur ce volet pour se défaire des énergies fossiles et passer ainsi « d'une con-

sommation énergétique à 60% carbonée à une consommation énergétique à 60% décarbonée d'ici à 2030. », comme l'indique la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie.

La situation serait plus particulièrement critique dans l'Hérault. Au point que le préfet du département, François-Xavier Lauch, bien au fait des tensions persistantes entre les énergéticiens et les services de l'État, entend reprendre les manettes du pôle départemental destiné à instruire les avant-projets pour y définir de nouvelles règles.

« Excès de zèle » du service biodiversité ?

Et pour cause, les nombreux témoignages recueillis par *La Tribune* dénoncent un « excès de zèle » de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), et notamment de son service biodiversité, chargé d'instruire et d'évaluer l'impact environnemental d'un projet. « Dès qu'il y a la moindre suspicion sur la présence d'un oiseau migrateur, tout

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En Occitanie, l'« acharnement anti-éolien » de l'administration exaspère les énergéticiens

projet éolien est complètement arrêté. C'est du délire », fulmine le cadre d'une grande entreprise de l'énergie. « C'est devenu systématique, regrettent les équipes d'un autre grand groupe tricolore. Pour chaque instruction de projet, le service biodiversité de la Dreal demande une dérogation pour espèce protégée. Ils vont au-delà de la réglementation. ». La division « industrielle », elle, serait en revanche plus aidante. Contactés par *La Tribune*, les services de la préfecture régionale, n'ont pas répondu directement à ces critiques. Tout en rappelant la nécessité absolue de développer les énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique, ils soulignent, dans un e-mail adressé à la rédaction, les enjeux de « protection de l'environnement », en estimant qu'il « serait préjudiciable, de contribuer à la perte de biodiversité en installant des projets, par exemple éoliens ».

« Nous n'investirons plus dans l'Hérault ! »

Mais la Dreal n'est pas la seule administration pointée du doigt. La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ne faciliterait pas non plus la tâche des développeurs. « Même le préfet s'en est ému et a convoqué une réunion, fin 2024, entre la Dreal, la DDT et les développeurs, témoigne un professionnel du secteur qui préfère rester anonyme pour ne pas obérer son activité future. Il y a toujours une bonne raison administrative de renvoyer un dossier. Or, des développeurs qui opèrent dans d'autres départements ont pu constater que ça va plus vite ailleurs que dans l'Hérault pour recevoir la complétude du dossier [étape avant l'engagement de l'instruction, NDLR]. »

Il y a « un acharnement anti-éolien », renchérit un autre acteur du secteur, alors que « la représentation de l'administration n'est pas censée faire de la politique », déplore-t-il. Une situation qui a conduit cette grande entreprise à prendre une décision radicale : « Nous n'investirons plus dans l'Hérault ! » lâche-t-on. Une option jugée « très insatisfaisante », pour François-Xavier Lauch. Le préfet du département, ancien chef de cabinet d'Emmanuel Macron, admet que la question de la biodiversité est « très sensible dans le département » et reconnaît même que les administrations visées peuvent parfois être « trop tatillonnes ». « Mais il faut aussi voir qu'elles sont en souffrance, leurs effectifs n'ayant fait que baisser depuis quinze ans », rappelle-t-il. Par ailleurs, il estime que certains porteurs de projets n'ont, de leur côté, pas « les codes » pour appréhender « une armature administrative complexe ». Certains même, feraient « fausse route et tentent de forcer le chemin, par exemple en voulant installer un parc photovoltaïque sur le Larzac, zone protégée au titre de l'Unesco », illustre-t-il.

Une nouvelle doctrine

Pour débloquer la situation, François-Xavier Lauch, explique s'être entretenu de manière bilatérale avec tous les développeurs concernés, d'EDF Renouvelables à TotalEnergies, en passant par Engie et Valeco, afin de passer en revue les problématiques rencontrées. Ce n'est pas tout. Afin d'accélérer la délivrance des permis, le préfet entend aussi présider personnellement le prochain pôle énergies renouvelables du département pour refixer « une doctrine et des règles précises », explique-t-il, affirmant qu'« il n'y a pas deux États dans le département, le préfet d'un côté, et la DDTM et la Dreal de l'autre ». Le représentant de l'État souhaite s'engager sur une durée maximale de traitement des dossiers, mais aussi s'assurer « qu'on demande une dérogation espèces protégées uniquement quand il y a lieu de la demander ».

« J'ai une feuille de route très claire du Premier ministre et du ministre en charge de l'Énergie pour atteindre les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables, rappelle François-Xavier Lauch. Dans ce département doté de ressources importantes en photovoltaïque, vent et bois énergie, je suis conscient que si on ne bouge pas rapidement, on n'atteindra pas ce pari national des besoins en énergie électrique qui vont être démultipliés. »

À la mi-2024, le département occitan comptait 501 mégawatts (MW) de puissance photovoltaïque installée et 280 MW de puissance éolienne terrestre installée, répartis en 154 mâts. Pour atteindre, les objectifs de production d'énergies renouvelables déclinés au niveau régional, l'Hérault doit multiplier par trois le solaire photovoltaïque et par deux l'éolien terrestre d'ici à 2030. « Aujourd'hui, dans la liste des sept permis en instruction, depuis plusieurs années pour certains, trois sont à délivrer rapidement », estime François-Xavier Lauch.

Deux parcs éoliens menacés d'être démantelés

Dans l'Hérault, deux parcs éoliens, Aumelas et Bernargues, sont menacés d'être démantelés, car des associations ont saisi la justice, estimant qu'ils fonctionnaient sans avoir obtenu une dérogation « espèce protégée ». Dans le premier cas, l'association France Nature Environnement (FNE), a saisi la justice en citation directe, car elle tient EDF pour responsable de la mort de plusieurs centaines de faucons crécerellettes sur la cause d'Aumelas. Dans le second cas, c'est l'entreprise Valeco qui est visée. Elle est notamment tenue responsable de la mort d'un aigle royal. Le préfet affirme avoir « beaucoup accompagné les deux porteurs de projets pour que ça [un démantèlement, NDLR] n'arrive pas ». ■